

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

RAOUL DE LA GRASSERIE

**De la classification et du rôle de la statistique parmi
les sciences sociales (fin)**

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 197-201

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__197_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

DE LA CLASSIFICATION ET DU ROLE DE LA STATISTIQUE PARMIL LES SCIENCES SOCIALES (*fin*).

IV.

Dans chaque science il y a lieu de distinguer : 1° une science *pure et théorique* ; 2° une *science appliquée*. La médecine, par exemple, n'est pas une science proprement dite ; c'est la *synthèse et l'application* de sciences diverses : l'anatomie, la physiologie, la pathologie, etc., elle a, d'ailleurs, un but pratique qui n'appartient pas à ces dernières, lesquelles, sans application aucune, ne seraient qu'un but de curiosité, de la curiosité la plus élevée, il est vrai, qui porte l'homme à découvrir les secrets du monde, mais qui, les eût-il trouvés, n'influerait pas sur sa vie, s'il ne les appliquait point. Quelquefois la science appliquée n'est pas au confluent de plusieurs pures, mais dépend d'une seule. C'est ainsi que la politique est la science appliquée qui répond à la sociologie, que la législation est la science appliquée qui répond au droit.

Il faut ici, d'abord, bien comprendre la différence entre la science pure et la science appliquée en ce qui concerne les sciences sociales qualitatives avant de passer à la science sociale quantitative, à la statistique.

La science pure, même lorsqu'elle monte à son degré le plus élevé, celui de la recherche des causes et des lois, ne perd pas entièrement son caractère originaire de constatation, caractère tout *objectif*. La déclaration de la loi générale elle-

même est une constatation scientifique au plus haut point, il est vrai, mais n'étant pas une création de l'homme, ce peut être une invention dans le sens étymologique de *trouver*, mais non dans le sens vulgaire de *créer*. Au contraire, dans l'application de la science à un but, l'homme met du sien, en ce sens qu'il travaille *subjectivement*, qu'il a un but volontaire, qu'il réagit sur les vérités scientifiques découvertes pour les rendre utiles. A quoi servirait l'étude du droit si on ne l'appliquait pas ensuite, en le prenant à son stade de constatation pure et simple, à la pratique des affaires, en jugeant, en plaidant, en consultant, en préétabliissant une preuve ou en prenant une précaution juridique? A quoi servirait l'étude de la même science du droit, mais prise à un degré supérieur, celui du droit comparé, si on ne la faisait pas servir à la réforme de la législation existant dans un pays? A quoi, et sans quitter la même science, mais en la prenant à un degré plus élevé encore, celui de la sociologie juridique, servirait cette étude, autrement qu'à satisfaire la curiosité scientifique, si on ne l'employait à se guider dans la direction de la société, par son adaptation à une autre science appliquée, la politique.

Il en est de même de l'économique. A son degré le plus humble, celui de simple constatation, elle ne peut être appliquée, et n'étant pas encore une science pure, reste à l'état descriptif. Lorsqu'au contraire, étant devenue comparative, elle cherche et trouve des causes, ou lorsqu'étant devenue sociologique, elle découvre les lois, alors elle devient susceptible d'application. Pure, elle établit les lois économiques par l'observation du passé et du présent, mais reste impuissante dans la sphère de l'action. Ce qui serait nécessaire, ce ne serait pas de décrire les maux économiques dans leur genèse et leurs lois inéluctables, si elles le sont, mais bien de chercher les remèdes de ces maux, de prolonger, en d'autres termes, l'étude jusque dans l'avenir pour le guider par une action volontaire. C'est précisément l'application de l'économique, c'est ce qu'on appelle quelquefois, mais à tort, la *science sociale*, par opposition aux sciences sociales. C'est bien la science sociale, mais appliquée, l'emploi de tout ce que nous apprend le passé à un avenir meilleur, ce qu'on comprend sous le nom vague, mais expressif, de *question sociale*. Ce n'est pas le dernier mot et la partie la plus élevée de la sociologie, pas plus que la médecine n'est le dernier mot de la physiologie et de la pathologie. C'est la *sociologie économique appliquée*. De là, la vogue actuelle de la sociologie; s'il ne s'agissait que de la science pure, elle serait seulement l'objet de la spéculation de certains savants spécialistes; mais, comme science appliquée, elle intéresse tout le monde, et, malgré son abstraction, elle passionne comme la science la plus concrète.

Ce que nous venons d'observer pour le droit et pour l'économique est vrai pour toutes les autres sciences sociales quantitatives. Comme sciences pures, elles n'intéressent que le savant; comme sciences appliquées, elles s'adressent à tous. D'ailleurs, c'est alors que leurs résultats sont le plus importants. Mais, ce qui est remarquable, c'est que leur application se rapporte à l'avenir. Dans les sciences abstraites, ou abstraites-concrètes, celle-ci est immédiate; l'invention faite, on crée la machine et on l'emploie. En ce qui concerne les sciences sociales, il faut lentement tourner vers l'avenir l'observation du passé, et après avoir constaté, se faire créateur. De là ces nombreuses entreprises sociales auxquelles chaque jour nous assistons. Si elles ont lieu sans l'étude préalable du présent et du passé, elles sont funestes, car elles procèdent alors comme si elles appliquaient une science non existante encore et faisaient consister toute science en application. Si, au contraire,

elles sont l'application de la science pure déjà construite, elles sont légitimes et souvent heureuses.

Mais la science qualitative n'est pas la seule qui soit pure ou appliquée, ou successivement l'un et l'autre. Il en est de même de la science sociale quantitative à ses divers degrés, en d'autres termes, de la statistique. Qu'est-ce donc que la statistique appliquée, quelle est son utilité propre et comment achève-t-elle l'utilité procurée par cette science pure ?

Nous avons observé combien, même comme science pure, la statistique est indispensable, non seulement à titre d'auxiliaire des sciences qualitatives, mais aussi en elle-même. Son importance est même trop peu connue, si ce n'est des spécialistes, et ceux-ci la considèrent trop souvent comme un simple adjuvant sans tenir compte de sa valeur intrinsèque. Ils remplissent bien leurs livres de statistique pour les documenter, pour les orner de tableaux synoptiques et de graphiques, mais la regardent comme un accessoire. Leur opinion est erronée. Les renseignements statistiques sont la base la plus certaine qui serve de substraction aux études. Qu'importe qu'un fait qualitatif existe, s'il est isolé ? Son importance ne naît que s'il se répète un certain nombre de fois, ce que la statistique seule révèle. Ce qui fait que l'histoire, telle qu'on l'écrivait jadis, était souvent sans valeur intrinsèque, c'est que la statistique en était absente. Lorsque celle-ci y a été introduite, elle a produit, d'ailleurs, une autre amélioration précieuse ; c'est qu'au lieu de narrer les faits et gestes d'un seul individu, roi ou guerrier, on a rappelé ceux anonymes et quotidiens de la foule, bien plus importants ; or, il n'y a qu'une manière de narrer ceux-ci, c'est de les compter ; les institutions, les coutumes, les moyens de subsistance ne laissent] de souvenirs qu'au quantitatif ; c'est lui qui a fait pénétrer les regards de l'histoire dans les masses plus profondes. Enfin, l'élément que le quantitatif apportait était plus sûr ; le nombre concret conserve, quoique amoindries, quelques-unes des qualités du nombre abstrait, une précision qui lui est propre. Il pèse et mesure seul suffisamment les faits sociaux. Les bienfaits de l'introduction de la statistique ont été incalculables. Aujourd'hui, heureusement, ils commencent à être reconnus. On ne s'impatiente plus de ses lenteurs nécessaires, de ses rectifications scrupuleuses, de la froideur des chiffres alignés, on sent ceux-ci s'animer eux-mêmes, comme mus par des comparaisons incessantes qu'ils se font les uns aux autres ; ils sont sympathiques à la raison froide et impersonnelle pour être impartiale, qui domine la science, et chassent les passions inutiles qui veulent s'emparer de l'histoire.

Mais ces avantages sont bien autres, si la statistique s'élève aux comparaisons et à l'induction générale, bien autres encore, si elle devient une science appliquée. Ce n'est pas, d'ailleurs, la statistique proprement dite qu'on applique surtout, mais son degré le plus élevé, la *sociologie quantitative*, la *sociologie statistique*, soit dans sa partie spéciale, soit dans sa partie générale. Elle s'emploie aussi bien que la sociologie quantitative, et d'une manière bien plus sûre, car elle mesure et corrige à chaque instant, par l'observation quantitative nouvelle, ses propres applications. Il suffit d'en donner quelques exemples. La démographie, cette ethnologie quantitative, recherche les causes prochaines, l'étiologie de l'augmentation ou de la diminution de la population, puis ses lois générales. Voilà pour le présent et le passé. Ne va-t-elle rien essayer pour l'avenir ? N'a-t-elle aucun but ? Les faits observés n'ont-ils qu'une cause efficiente, et jamais une cause téléologique, dont on

puisse s'emparer pour rendre son effet plus facile ou la mieux diriger? Est-ce que les sciences sociales, par définition, ne doivent pas tendre à l'amélioration de la société?

Si; et c'est pourquoi le démographe fera aussi cet essai, passant de la démographie pure à la démographie appliquée, il se demandera comment on peut favoriser le développement de la population. Pour cela, l'étiologie qu'il aura étudiée dans la science pure lui sera d'un puissant secours, car l'avenir n'est que le prolongement du passé. Sachant les causes qui ont fait décroître, il avertira de les éviter dans l'avenir; sachant celles qui ont fait croître, il recommandera de les faire réapparaître. Ce n'est pas tout; il a pu se tromper; ses maximes de science appliquée auront besoin de contrôle, d'expérimentation; ce sera la démographie pure qui les contrôlera à son tour; elle dira, par ses constatations, si l'expérience a réussi, si elle a donné le résultat quantitatif voulu, et dans le cas de la négative, si c'est par erreur ou par un obstacle imprévu.

Il en sera de même dans le domaine du droit. Dans un état rationnel, ce n'est plus le caprice, ni le vouloir humain, c'est la science sociale qui légifère elle-même; mais de même que celle quantitative a éclairé la qualitative dans ses projets de réforme, de même elle contrôle l'expérience législative par les résultats quantitatifs obtenus. Voici, par exemple, une loi nouvelle sur la recherche de la paternité naturelle. Elle aura été préparée d'après les observations statistiques faites, qui comprendront le nombre des enfants naturels reconnus volontairement, reconnus judiciairement ou non reconnus, dans tel pays, à telle époque, sous telle loi; la statistique aura pris une large part au travail législatif, comme science appliquée; toutes les conclusions de la science juridique qualitative auront été contrôlées par elle, et elle aura rejeté, sans conteste de personne, comme utopiques ou erronées, les solutions qui ne lui sont pas conformes. Mais ce n'est pas tout. Une fois la loi promulguée, on en observera l'application, et cette observation sera d'abord et surtout statistique. On se demandera si le nombre des enfants naturels a cru ou décru sous l'empire de la loi nouvelle, et, dans le premier cas, l'expérience sera condamnée. La statistique aura non seulement contribué à la loi à faire, mais elle jugera la loi faite.

Il en sera de même en économique. Les doctrines économiques nouvelles, si elles sont admises, et si une statistique préalable n'a pu les contrôler, ne pourront être acceptées que sous bénéfice d'inventaire. Lorsqu'elles auront duré quelque temps, la statistique viendra peser, nombrer les faits nouveaux qui en dérivent, et les condamnera ou les admettra en dernier ressort.

Tel est le rôle de la statistique, cette fois, comme science appliquée. Ce rôle est plus grand encore que celui qu'elle possède comme science pure. Si, dans ce dernier cas, elle concourt avec les sciences sociales quantitatives, pour sa large part, comme science appliquée, elle a une part beaucoup plus grande qu'elles. C'est essentiellement un élément de précision dans les réformes, sans lequel celles-ci ne peuvent être que des conceptions subjectives, aussi toute proposition de ce genre commence-t-elle nécessairement par le tableau quantitatif complet des faits sociaux dont il s'agit; sans ce préliminaire obligé, elle serait dépouillée de l'autorité nécessaire; lorsqu'elle le présente, le lecteur se sent rassuré, sur un terrain solide, d'où se trouvent éliminés non seulement ce qui est purement subjectif, mais aussi les éléments objectifs incapables de se vérifier eux-mêmes. Cette confiance est le plus grand éloge qu'on puisse faire de la statistique.

D'ailleurs elle le mérite, et soit comme science pure, soit comme science appliquée, elle joue, depuis le commencement de ce siècle, et surtout depuis sa seconde moitié, c'est-à-dire depuis le moment où on a pu l'obtenir sincère et assez complète, parmi les sciences sociales, un rôle analogue à celui si important que joue le nombre abstrait parmi les sciences physiques et surtout parmi les sciences mathématiques qui sont son domaine propre. Ici, il ne s'agit plus du nombre abstrait, il s'agit du nombre concret, mais qui retient encore la force du nombre. C'est cette force si grande, si universelle, que la statistique lui emprunte, et c'est ce qui fait que son rôle scientifique, déjà grand, ne peut que grandir encore, et que sans statistique, c'est-à-dire sans l'élément quantitatif, les autres sciences sociales, toutes qualitatives, resteraient incomplètes et incertaines.

Nous n'avons, d'ailleurs volontairement, observé le rôle de la statistique que dans le domaine déjà très vaste des sciences sociales; il ne faut pas oublier qu'elle le dépasse et que son rôle s'étend beaucoup en dehors, au delà même des faits biologiques.

RAOUL DE LA GRASSERIE.